

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	9215	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		RAHIM ZITOUNI	
Date de naissance :		01/01/49	
Adresse :		BOUSKOURA	
Tél. :		06 37 944 279	
		Total des frais engagés : 23400,00 Dhs	

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	
Date de consultation :	12/02/2014
Nom et prénom du malade :	RAHIM
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	ANEALGIE
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input checked="" type="checkbox"/> ALC
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

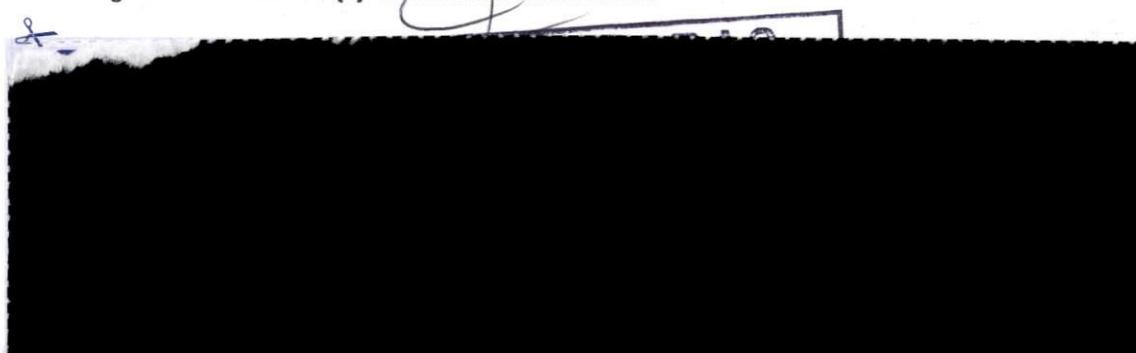
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/03/2014

Signature de l'adhérent(e) :





## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/2024	CS		20000	Dr MOUSSA Bouskila Spécialiste en Ophtalmologie Résidence en Ezzarar Bouzareagh Téléphone: 05.22.59.23.35

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
MOTASIM KADEM Opticien 404, Avenue Abdellah Ben Youssef Tel: 0525 301198 Tel: 0301823017000027 Tel: 095004081	21/01/24	3200,-

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

404, Av. Abdellah Senhaji  
Idrissia 1 -Casablanca  
Tél : 05 22 28 70 73  
Fax : 05 22 80 18 36

# KADER OPTIQUE

patente : 33664052  
C.N.S.S : 23561145  
R.C : 20 47 88

IF : 02520198  
ICE : 001823017000027  
INP : 095004081

O.D. =  $105^{\circ} - 026$  +100  
O.G. =  $85^{\circ} - 128$  +150

M

ADD. =  $24K$   
ADD. =  $24K$

Ordonnance du docteur

Casablanca ,le

N° 000730

21/02/2024

RASHID Zitouni

Roudani

NRS de nomenclature  
correspondants à  
la prescription

Loin { O.D. = ?  
O.G. = -

Prés { O.D. = ?  
O.G. = -

D.F. { O.D. = 522  
O.G. = 522

## FOURNITURE :

Montures :

2 Verres :

TOTAL :

3200,-

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre mille deux

Cent DH espace

MOTASSIM SIHAM  
KADER OPTIQUE  
OPTICIENNE - OPTOMETRIE  
404, Av. Abdellah Senhaji 1  
Tél: 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

## عيادة طب وجراحة العيون

Dr Mounia BOUKARI  
Spécialiste en Ophtalmologie



الدكتورة مونية بوكري  
اختصاصية في طب وجراحة العيون

## ORDONNANCE

جراحة الجلالة  
تصحيح البصر لابزر  
أمراض الشبكية  
أمراض العيون عند الأطفال  
تقويم الدواع  
مسالك الدمعية  
داء الزرق

Chirurgie de Cataracte  
(Phaco-emulsification)  
Chirurgie réfractive  
Maladies Rétiniennes  
(Angiographe-OCT\_Laser)  
Ophtalmologie Pédiatrique  
Strabologie  
Chirurgie de voies  
lacrymales  
Glaucome

إقامة الزهراء عمارة 8  
الطابق الأول رقم 5 بوسكورة  
الدار البيضاء  
(قرب محطة القطار)

Résidence EZZAHRA IMM 08  
1er Etage N°5 BOUSKOURA  
CASABLANCA  
(Près de la gare BOUSKOURA)

cabinetmouniaboukari@gmail.com  
05 22 59 28 36

Bouskoura le: 12/02/24  
بوسکورة فی: 12/02/24

Dr MOUNIA BOUKARI  
Spécialiste Ophtalmologie  
Residence Ezzahra Imm 8  
1er etage N 5 Bouskoura  
Tel: 05.22.59.28.36  
MOTASSIM SIHAM  
KADER OPTIQUE  
OPTICIENNE - OPTOMETRIE  
404, Av Abdellah Zemam  
Tél: 0522 28 70 73

zitouni

lunettes de correction optique

UC }  $OD = +1.00$   
 $(-0.25 \text{ à } 105^\circ)$

OC = +1.50  
 $(-1.25 \text{ à } 25^\circ)$

Add + 2.75 D54

UAB

progressif